



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Accord-cadre - relations et services à la proximité,
nettoyage locaux communs, répurgation**

Date et heure limites de réception des offres :

mardi 13 octobre 2026 à 12:00

Pas-de-Calais habitat
4 avenue des Droits de l'Homme
62022 ARRAS Cedex

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	6
1.7 - Renouvellement	6
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Contrats réservés	6
2.5 - Développement durable.....	6
3 - Conditions relatives au contrat	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
4 - Contenu du dossier de consultation	7
5 - Présentation des candidatures et des offres	8
5.1 - Documents à produire	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 - Transmission électronique	9
6.2 - Transmission sous support papier.....	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 - Attribution des accords-cadres	11
7.3 - Suite à donner à la consultation	12
8 - Renseignements complémentaires	12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
8.2 - Procédures de recours.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Accord-cadre - relations et services à la proximité, nettoyage locaux communs, répurcation

Ce marché a pour objet d'assurer la continuité du service (habituellement pris en charge par le personnel de Pas-de-Calais habitat), notamment en matière de nettoyage et de répurcation des parties communes des immeubles du patrimoine. Ces prestations devront être réalisées dans le strict respect des standards de nettoyage de l'office. Il vient compléter les dispositifs internes existants, en particulier pour pallier les absences prolongées du personnel (congé maladie, congé payés, etc.) et pour entretenir certains patrimoines spécifiques (secteur diffus, petits collectifs, etc.).

Enfin, le titulaire devra s'approprier le nouveau dispositif de suivi mis en place par Pas-de-Calais habitat, au même titre que le personnel de proximité : il sera ainsi tenu de scanner un QR code lors de chaque intervention dans les parties communes.

Lieu(x) d'exécution :

Sur les territoires de Pas-de-Calais habitat

62000 Arras

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Centre d'exploitation Hénin et ses agences
02	Centre d'exploitation Hénin et ses agences
03	Centre d'exploitation Liévin et ses agences
04	Agences Arras centre et extérieurs
05	Agence Rurale Artois Osartis
06	Centre d'exploitation Béthune-Bruay et ses agences
07	Agence Rurale du Ternois-7 Vallées
08	Centre d'exploitation Outreau et ses agences
09	Agence St-Omer / Longuenesse
10	Agence Rurale de Lumbres

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
75231240-8	Services de réinsertion
90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
90910000-9	Services de nettoyage
90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
01	75231240-8	Services de réinsertion
01	90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
01	90910000-9	Services de nettoyage
01	90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
01	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
02	75231240-8	Services de réinsertion
02	90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
02	90910000-9	Services de nettoyage
02	90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
02	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
03	75231240-8	Services de réinsertion
03	90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
03	90910000-9	Services de nettoyage
03	90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
03	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
04	75231240-8	Services de réinsertion
04	90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
04	90910000-9	Services de nettoyage
04	90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
04	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
05	75231240-8	Services de réinsertion
05	90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
05	90910000-9	Services de nettoyage
05	90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
05	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
06	75231240-8	Services de réinsertion
06	90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
06	90910000-9	Services de nettoyage
06	90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
06	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
07	75231240-8	Services de réinsertion
07	90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
07	90910000-9	Services de nettoyage
07	90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
07	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
08	75231240-8	Services de réinsertion
08	90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
08	90910000-9	Services de nettoyage
08	90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
08	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
09	75231240-8	Services de réinsertion
09	90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
09	90910000-9	Services de nettoyage
09	90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
09	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments
10	75231240-8	Services de réinsertion
10	90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène
10	90910000-9	Services de nettoyage
10	90911000-6	Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres
10	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Contrats réservés

En vertu de l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique, les lots définis ci-dessous sont réservés à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des travailleurs défavorisés.

Lot(s)	Désignation
01	Centre d'exploitation Hénin et ses agences
02	Centre d'exploitation Hénin et ses agences
03	Centre d'exploitation Liévin et ses agences
04	Agences Arras centre et extérieurs
05	Agence Rurale Artois Osartis
06	Centre d'exploitation Béthune-Bruay et ses agences
07	Agence Rurale du Ternois-7 Vallées
08	Centre d'exploitation Outreau et ses agences
09	Agence St-Omer / Longuenesse
10	Agence Rurale de Lumbres

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre de mémoire technique
- Le cahier des charges

Le dossier est dématérialisé : il est mis à disposition des opérateurs économiques par voie électronique à l'adresse www.pasdecalais-habitat.fr, espace fournisseurs et <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>.

Il est conseillé aux candidats souhaitant retirer le DCE de renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le soumissionnaire ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

5.1 - Principes généraux

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Aucune signature n'est exigée lors de la remise de l'offre.

La signature électronique de l'Acte d'Engagement et de ses annexes sera demandée uniquement au candidat retenu (l'attributaire) à l'issue de la procédure.

5.2 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.2.1 - Pièces de la candidature

Telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat présentera sa candidature en utilisant le DUME (Document Unique de Marché Européen) ou les formulaires DC1 et DC2 (disponibles sur www.economie.gouv.fr), accompagnés des éléments suivants :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
La copie du conventionnement avec l'État (DIRECCTE / DREETS) justifiant du statut de Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), ou tout document équivalent justifiant que plus de 50 % des travailleurs concernés sont des travailleurs défavorisés."	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.2.2 - Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) et détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Un mémoire technique reprenant la base exacte du cadre de mémoire technique, ce mémoire sera limité à 30 pages au maximum (15 feuilles).	Non
<i>En cas de dépassement, les pages au-delà de la 30ème ne seront ni lues ni prises en compte dans la notation de la valeur technique.</i>	

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.pasdecalais-habitat.fr/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

En effet, tous les lots doivent être transmis sur la plateforme dans le cadre d'un dépôt unique. En cas de dépôts multiples, seule la dernière offre sera conservée par Pas-de-Calais habitat qui ne pourra être tenu pour responsable du non-examen de lots contenus dans les dépôts précédents.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie ne peut être ouverte que dans les cas mentionnés à l'article 7 de l'arrêté du 14/12/2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, et dans le délai de validité des offres. Si le pli n'est pas ouvert, il est détruit à l'issue de la procédure.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Pas-de-Calais habitat

4 avenue des Droits de l'Homme
62022 ARRAS Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- DOC et RTF (Word 2010 et antérieurs)
- XLS (Excel 2010 et antérieurs)
- PPT ou PPS (PowerPoint 2010 et antérieurs)
- PDF

Toutes les archives supportées par l'utilitaire 7Zip (7z / ZIP / RAR) sont acceptées.
Les archives au format EXE ou tout autre exécutable sont refusés en raison d'une sécurité insuffisante.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire :

- conformément aux articles D.8222-4, D8222-5 et D.8254-2 du Code du travail, le titulaire du marché devra fournir, tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché, une attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF ainsi que la liste nominative des salariés étrangers employés par la société et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 du Code du travail (à déposer sur la plateforme gratuite e-attestation).

- conformément à la loi du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale, les employeurs établis à l'étranger (titulaires ou sous-traitants), qui détachent des salariés en France, doivent fournir à Pas-de-Calais habitat, avant le début d'exécution des prestations et avant le début de chaque détachement, une copie de la déclaration de détachement conformément aux dispositions des articles R.1263-3-1, R.1263-4-1 et R.1263-6-1 du Code du travail ainsi qu'une copie du document désignant leur représentant en France mentionné à l'article R.1263-2-2 du Code du travail (à déposer sur la plateforme gratuite e-attestation).

- Pour un soumissionnaire établi ou domicilié à l'étranger, ce dernier doit fournir à Pas de Calais habitat l'ensemble des documents mentionnés au sein de l'article D8222-7 du Code du travail.

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, dont l'attestation de vigilance et l'attestation de régularité fiscale à déposer sur la plateforme gratuite e-attestation.

- l'attestation d'assurance civile et responsabilité décennale (à déposer sur la plateforme gratuite e-attestation).

- l'attestation de la caisse des congés intempéries BTP (à déposer sur la plateforme gratuite e-attestation).

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0
2-Valeur technique	22.0
2.1-Organisation opérationnelle, réactivité et traçabilité	12.0
2.2-Méthodologie, qualité et gestion des moyens alloués	10.0
3-Valeur environnementale et démarche RSE	8.0
3.1. Éco-gestes et maîtrise des consommations	3.0
3.2. Gestion des déchets (Répurgation)	3.0
3.3. Mobilité durable	2.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.pasdecals-habitat.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de LILLE

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de LILLE

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr